

RAPPORT ANNUEL 2017 PREF-HR

Département du Haut-Rhin

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 6

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent la vérification de la concordance des états financiers avec les données issues de la comptabilité des comptes du DEPARTEMENT du HAUT-RHIN portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.



Présentation générale	3
Financement du fonds	3
Gestion administrative	4
Indicateurs	5
Frais de gestion	5

PRESENTATION GENERALE

Le régime de la caisse de retraite du personnel départemental du Haut-Rhin est défini par un règlement approuvé par le commissaire général de la République en date du 11 juillet 1924.

Les articles 3 et 4 de ce règlement confient le paiement des pensions et la gestion du fonds à la Caisse des dépôts.

Le fonds "Département du Haut-Rhin" assure, pour le compte du Conseil départemental du Haut-Rhin, le rôle de payeur des pensions du personnel du département du Haut-Rhin.

FINANCEMENT DU FONDS

Le Conseil départemental du Haut-Rhin assure l'ordonnancement des arrérages à payer et verse, sur le compte ouvert au nom du fonds auprès de la CDC, les provisions nécessaires pour effectuer le paiement des pensions et le règlement des frais de gestion.

L'ensemble des provisions versées par le Conseil départemental du Haut-Rhin au titre de l'exercice 2017 s'élève à 137 000 €.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion du fonds " Département du Haut-Rhin" est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées, service de la gestion des pensions.

Les gestionnaires du fonds ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des pensions du département du Haut-Rhin.

Il s'agit notamment :

- de prendre en compte toutes les opérations demandées par le département du Haut-Rhin afin d'actualiser le fichier des bénéficiaires (création, révision et annulation de pensions),
- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires,
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des pensionnés,
- de verser les pensions mensuelles,
- de calculer et régulariser les droits au décès des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des Investissements et de la Comptabilité.

Cette direction effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds.

INDICATEURS

Au 31 décembre 2017, on dénombre 5 pensions du département du Haut-Rhin.

Les arrérages versés au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 113 781 € (pensions et versement des cotisations sociales à l'URSSAF).

Evolution du nombre d'allocataires du département du Haut-Rhin de 2008 à 2017 :

	2008	2009	2010	2011	2012 à 2016	2017
Nombre de bénéficiaires	17	15	11	9	7	5
Variation par rapport à l'année précédente	-	-11,8 %	-26,7 %	-18,2 %	-22,2 %	-28,6 %

Remarque :

- Le fonds « Département du Haut-Rhin » n'attribue plus de pension de droit direct.

FRAIS DE GESTION

Les frais administratifs sont payés par acomptes trimestriels. Le montant de ces frais pour l'année 2017 est de 7 200 €.



Bilan	7
Compte de résultat	9
Bilan détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	13
L'annexe comptable	
Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture	14
Principes, règles et méthodes comptables.....	14
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat.....	15
Affectation du résultat de l'exercice.....	15
L'audit des comptes	16

BILAN ACTIF

Rubriques	2017			(en Euros)
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	2016 Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS	1 808		1 808	
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances cotisants et comptes rattachés				
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale				
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES				
Banque	65 173		65 173	51 320
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	66 981		66 981	51 320
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	66 981		66 981	51 320

(en Euros)

Rubriques	2017	2016
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	50 436	54 027
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	16 018	-3 591
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	66 453	50 436
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		100
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	528	784
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	528	884
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	66 981	51 320

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2017	2016
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	137 000	137 000
Divers produits techniques		
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	137 000	137 000
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	137 000	137 000
Prestations sociales	113 781	133 391
Charges techniques		
Diverses charges techniques	1	
Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	113 782	133 391
Achats et charges externes	7 200	7 200
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	7 200	7 200
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	120 982	140 591
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	23 218	3 609
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-7 200	-7 200
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	16 018	-3 591
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS (V)		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		
E - RESULTAT COURANT (C+D)	16 018	-3 591

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2017	2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	137 000	137 000
TOTAL DES CHARGES	120 982	140 591
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)	16 018	-3 591

BILAN DETAILLE

(en euros)

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2017	2016
FOURNISSEURS PREST DEBITEURS	1 808	0
Prestataires débiteurs	1 808	0
TV contrat annulé décès	1 808	0
DISPONIBILITES	65 173	51 320
Banques	65 173	51 320
Compte-courant CDC	65 173	51 320
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	66 981	51 320

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2017	2016
CAPITAUX PROPRES	66 453	50 436
Report à nouveau	50 436	54 027
Report à nouveau	50 436	54 027
Résultat de l'exercice	16 018	-3 591
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	0	100
Fournisseurs	0	100
Frais de gestion à payer	0	100
DETTES S/ENT, PUB ER ORG SEC SOC	528	784
Cotisations sociales à reverser	528	784
CSG précomptée	171	320
CSG élargie précomptée	299	464
CRDS précomptée	36	
CASA précomptée	21	
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	66 981	51 320

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2017	2016
PRESTATIONS SOCIALES	113 781	133 391
Prestations légales vieillesse	113 781	133 391
Arrérages d'allocations	113 781	133 391
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	1	0
Autres charges techniques	1	0
Ecart de règlement	1	0
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	7 200	7 200
Frais de gestion	7 200	7 200
Frais administratifs CDC	7 200	7 200
TOTAL DES CHARGES	120 982	140 591

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2017	2016
PRODUITS TECHNIQUES	137 000	137 000
Contributions publiques	137 000	137 000
Financement du Conseil départemental du Haut-Rhin	137 000	137 000
TOTAL DES PRODUITS	137 000	137 000

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2013	2014	2015	2016	2017
REPORT A NOUVEAU	71 111	65 900	56 538	54 027	50 436
RESULTAT DE L'EXERCICE	-5 211	-9 362	-2 511	-3 591	16 018
CAPITAUX PROPRES	65 900	56 538	54 027	50 436	66 453

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

L'entité PREFECTURE DU HAUT-RHIN (PREF-HR) se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Créances douteuses

Le groupe gestionnaire assure le recouvrement amiable des arrérages versés après décès de ses allocataires. En revanche, en cas de recouvrement contentieux, le Conseil départemental du Haut-Rhin est le véritable créancier de ces sommes et recourt à son service contentieux.

Est considérée comme douteuse et provisionnée à 100 % toute créance pour laquelle le recouvrement amiable par le service gestionnaire a échoué. Le dossier est alors transmis au service contentieux du Conseil départemental du Haut-Rhin. Au bout d'un an, la créance est considérée comme irrécouvrable.

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est imputé sur l'exercice suivant.

NOTES SUR LE BILAN

L'actif du bilan est essentiellement constitué des disponibilités pour 65 173 €.
Le montant de 1 808 € représente une créance sur un trop versé (contrat annulé suite au décès d'un bénéficiaire).

Au passif figurent :

- les capitaux propres (66 453 €), correspondant aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds
- les dettes sur organisme de sécurité sociale (528 €), correspondant aux cotisations sociales de décembre 2017 à reverser en 2018.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Prestations sociales

Le montant des prestations versées au cours de l'exercice (113 781 €) est en baisse de 14, 7% par rapport à 2016 (133 391 €), deux décès ayant été enregistrés au cours de l'année (le nombre de bénéficiaires passe à 5).

Achats et charges externes

Ils correspondent aux frais de gestion pour un montant de 7 200 €.

Produits techniques

Ils correspondent au financement du département du Haut-Rhin, pour un montant total de 137 000 € :

- versement le 12/05/2017 de 68 500 €
- versement le 13/09/2017 de 68 500 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat bénéficiaire d'un montant de 16 018 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

PHR
Exercice clos le
31 décembre 2017

**Attestation des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations relative au PHR au 31 décembre 2017.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à
la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente
attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du PHR
du 31 décembre 2017 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des autorités
de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du PHR et ont été établies sous la
responsabilité de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts
et Consignations.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif
d'exprimer une opinion sur les comptes du PHR dans leur ensemble mais porte sur
des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice
professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément
aux conventions de gestion, les comptes du PHR tenus par la Direction des retraites
et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent correctement
les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les services de
gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du PHR et des rôles
impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la
réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la
séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les
enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité
de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par
les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus
responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un
comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les
dirigeants ou les employés de la Société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont
compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend
pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute
question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de
s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été
intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas
compétence.

PHR
Exercice clos le
31 décembre 2017

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2017

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

MAZARS

Cyrille Dietz

Pascal Parant

Sébastien Arnault



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex
retraitesolidarite.caissedesdepots.fr
Tél. : 05 56 11 41 23